



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030094>



Domaine de Sainte Marthe (Identifiant national : 910030094)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 11291019)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030094, Domaine de Sainte Marthe.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030094.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 658286°-1796644°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 25/03/2008

Date actuelle d'avis CSRPN : 25/03/2008

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Aude
- Commune : Narbonne (INSEE : 11262)

1.2 Superficie

17,86 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF du Domaine de Sainte Marthe se situe dans la plaine bocagère du narbonnais, entourée à l'est par la montagne de la Clape et à l'ouest par l'agglomération de Narbonne.

Cette ZNIEFF d'une vingtaine d'hectares correspond à un ancien domaine agricole, reconverti aujourd'hui en zone humide.

Le paysage environnant immédiat de cette zone artificielle est un parcellaire agricole sillonné par des canaux et de nombreux axes de transports terrestres (autoroute 9, voie ferrée...). Elle est encadrée à l'est et à l'ouest, respectivement par, les canaux de Sainte-Marie et de Grand Vignes, et, au nord et au sud, respectivement par, les routes départementales 168 et 32.

La principale activité humaine qui se déroule sur cette ZNIEFF est la « randonnée fluviale » organisée par le propriétaire du domaine : circuit dans les canaux en bateaux électriques.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF englobe l'ensemble des parcelles de prairies humides au lieu-dit « els Armasses de Calas » entre les habitations de Sainte-Marthe au nord et celles de Saint-Etienne au sud-est.

Les limites sont partout des digues et fossés qui font la transition avec les parcelles cultivées (vignes, vergers, terres en friches) ou urbanisées (bâtiments de Saint-Etienne).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

La création cette zone artificielle a permis l'installation de quelques espèces d'oiseaux des zones humides.

Le type de tourisme qui s'y déroule ne semble pas avoir d'impact négatif sur les espèces d'oiseaux.

Le futur aménagement de la route départementale 168 en deux-fois-deux voies peut mettre en danger le patrimoine de la ZNIEFF si les eaux de rétention et de ruissellement se déversaient directement ou indirectement dans la zone humide. Ce risque de pollution devra être évité.

La conservation du patrimoine de la ZNIEFF implique de maintenir la gestion hydraulique mise en oeuvre, adaptée aux espèces de la faune :

- gestion de la salinité au niveau de la roselière et des canaux ;

- inondations temporaires ;
- entretien des ouvrages hydrauliques.

Il pourra être nécessaire d'étudier la fréquentation touristique sur le site en lien avec le maintien des espèces d'oiseaux.

Enfin, il faudra exercer un contrôle de la qualité de l'eau de cette zone humide et écarter tout risque de pollution potentielle qui menacerait l'avenir de la faune.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 			- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>87</i> <i>Terrains en friche</i> <i>et terrains vagues</i>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rousserolle turdoïde</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francis Morlon, LPO Aude				
	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	<i>Rollier d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Xavier RUFRAY, CEN LR				
	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Butor blongios, Blongios nain</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Francis Morlon, LPO Aude				2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2477	<i>Ixobrychus minutus</i> (Linnaeus, 1766)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3586	<i>Coracias garrulus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4198	<i>Acrocephalus arundinaceus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Francis Morlon, LPO Aude		
	Xavier RUFRAY, CEN LR		